



COMMUNE D'HAMBERS
13, rue des Abbés Gaugain
53160 HAMBERS
Téléphone : 02.43.37.93.69
E-mail : mairie.hambers@wanadoo.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le douze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CHESNAY Bertrand, Maire.

Etaient présents :

M. CHESNAY Bertrand,
M. CHIGNON Joël
M^{me} DALIBARD Fabienne,
M^{me} FAVIER Marie,
M. FOURMONT-HAMELIN Guillaume (19h30),
M. LAMBERT Loïc,
M^{me} RONCIN Magali (19h20),
M^{me} SAUNIER Fabienne (19h45),
M^{me} TOUCHET Laurence.

Absents excusés : M^{me} TERRIEN Jacqueline, M. LEPRINCE Augustin, M^{me} REBILLARD Sophie, M^{me} SAULEAU Sophie,

Absentes :

Présents : 9 **Votants :** 9

Elue secrétaire :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 octobre 2024

- Il est adopté sans observation, à l'unanimité.
-

SOMMAIRE DU PROCÈS-VERBAL :

2024-37 : Intervention du Groupe Pigeon et CBTP Laboratoire : projet de la carrière de La Saulaie.....

2024-38 : Approbation du projet d'ombrières sur la commune d'Hambers.....

2024-39 : Autorisation de mandatement avant le vote du budget primitif 2025.....

2024-40 : Lotissement « Des Jardins » - consultation des entreprises

Décision du maire

Informations et questions diverses

La séance débute à 19h00

2024-37 Intervention du Groupe Pigeon et CBTP Laboratoire : projet de la carrière de La Saulaie

Monsieur le Maire laisse la parole à M. LEDROFF, directeur opérationnel du Groupe Pigeon et à M. MORISET, Responsable secteur Géologie et Prospection du Laboratoire CBTP, ils présentent ensemble le futur projet de carrière au lieu-dit La Saulaie sur la commune d'Hambers.

2024-38 Approbation du projet d'ombrières sur la commune d'Hambers

Monsieur le Maire présente le projet d'ombrières sur la commune d'Hambers aux conseillers municipaux.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

VALIDE la proposition du projet d'ombrières sur la commune d'Hambers (ombrières sur le parking mairie et salle des fêtes, sur le boulo-drome et le city stade et sur un préau photovoltaïque au niveau de la terrasse devant la salle des fêtes).

Autorise M. le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

2024-39 Autorisation de mandatement avant le vote du budget primitif 2025

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L1612-1 du CGT permettant au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser, jusqu'à l'adoption du budget primitif,

CONSIDERANT que le montant total des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 s'élève 140 000 €

CONSIDERANT que le plafond des dépenses qui pourraient être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du budget 2025 s'élève à 35 000 €

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 9 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

Autorise M. le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 suivant le détail ci-dessous :

Opération	Article	Intitulé	Montant
440 – Acquisition de matériels	2188	Matériels	2 000 €
660 – Bâtiments communaux	2115	Terrains bâtis	13 000 €

2024-40 Lotissement « Des Jardins » : consultation des entreprises

Monsieur le Maire présente le projet de viabilisation du futur lotissement Des Jardins réalisé et estimé par M. David Maillard, maître d'œuvre.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE M. David Maillard, maître d'œuvre à lancer une consultation auprès des entreprises dans le cadre d'un marché public ouvert.

Décision du Maire (pour information)

Monsieur le Maire communique aux Membres du Conseil Municipal la décision qu'il a prise en vertu de la délibération de délégation afférente à l'exercice du droit de préemption urbain en date du 04/06/2020.

N° DE LA DECISION	OBJET
2024-11	Renonce au droit de préemption urbain pour la propriété (A837, A1260, A1261 et A1267) située au 1, Impasse du Montaigu.

Questions et informations diverses

- Ancienne mairie et salle des fêtes : la personne qui était intéressée par l'acquisition de l'ensemble des bâtiments ne souhaite donner suite.
- Logement 9 rue de la Jouvinière : à ce jour une personne est intéressée par l'acquisition de cette maison.

Fin de séance à 21h20.

Le secrétaire de séance,

Mme Magali RONCIN



Le Maire

M. Bertrand CHESNAY

